

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2011

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°924 SEANCE DU VENDREDI 4 MARS 2011

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

M. Ismaïla Wane, l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Barth, Bel, Berthet, Blévin, Mme Boutin, MM. Colin, Delaporte, Deligné, Desjardins, Devys, Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Mme Le Saint, MM. Level, Loison, Mmes Mary, Péricard, MM. Raynal, Ribault, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tasset, Tautou, Tétart, Thibaut, Vandewalle, Vialay, Vignier, Vuilliet, Wane.

Excusés : M. Esnol (pouvoir à M. Sylvestre), M. Planchenault (pouvoir à M. Schmitz).

Souhais de bienvenue

M. le PRESIDENT – Des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} du collège Claude Debussy de Saint-Germain-en-Laye assistent à notre séance. Ils seront ensuite reçus par nos collègues Catherine Péricard et Maurice Solignac. Nous leurs souhaitons la bienvenue.

Marchés à procédure adaptée

M. le PRESIDENT – Conformément à l'article L 3221-11 du code général des collectivités territoriales, nous vous avons remis la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 31 janvier 2011 et le 28 février 2011, conformément à la délégation que vous m'avez donnée. Cette liste sera annexée au compte rendu de la séance.

Le Conseil général prend acte de cette communication.

Adoption d'un compte rendu analytique

Le compte rendu analytique de la séance du 17 décembre 2010 est adopté à l'unanimité sans observation.

Communications diverses de Monsieur le Président ***- Industrie automobile***

M. le PRÉSIDENT – Nous vous avons remis sur table un document intitulé « *L'avenir de l'automobile se construit et se dessine dans les Yvelines* », en édition bilingue français-anglais. Je l'ai pour ma part distribué lors du 81^{ème} salon de l'automobile de Genève où je me suis rendu avant-hier en compagnie de Yves Vandewalle, en sa qualité de vice-président chargé du développement économique et Jean-François Raynal en sa qualité de Pisciacais, pour présenter les trois sociétés lauréates de l'appel à projets pour le véhicule du futur : AKKA Technologies, Muses et Induct, implantées respectivement à Guyancourt, Conflans-Sainte-Honorine et Buc. C'est la première fois qu'une collectivité territoriale française était représentée à ce salon. Notre stand a connu une très forte affluence. L'effort que nous avons consenti pour être présent à Genève était indispensable : il nous fallait accompagner ces trois PME yvelinoises pour leur permettre d'établir des contacts qu'elles n'auraient pas pu nouer seules. A cette occasion, j'ai pu avoir un long entretien avec Philippe Varin, numéro un de PSA, qui m'a confirmé que son groupe soutiendrait le projet d'Institut d'excellence du véhicule décarboné de Versailles-Satory, *cluster* majeur qui réunira sur ce site des entreprises, des écoles d'ingénieur, l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et les groupes PSA et Renault. Je lui ai demandé que PSA s'investisse dans le projet Seine Aval Véhicule Electrique, avec un test grandeur nature d'une centaine de véhicules électriques qui circuleront autour de Flins-Les Mureaux. Nos personnels des territoires d'action sociale auront à leur disposition une dizaine de ces véhicules et des bornes de recharge seront installées dans le secteur. Nous souhaitons que PSA puisse s'engager de la même façon autour de Poissy. Philippe Varin m'a confirmé la possibilité de mettre en place un système de transport innovant au sein du site de PSA à Poissy. Il m'a enfin redit son attachement au territoire yvelinois pour la production de véhicules à Poissy et la recherche-développement à Vélizy. Je lui ai confirmé que le Département s'engagerait fortement pour la création de la bretelle autoroutière qui facilitera l'accès de tous les salariés à ce site.

J'ai également rencontré à Genève le numéro deux de Renault, Patrick Pelata, qui m'a dit lui aussi que son groupe soutiendrait le projet d'Institut d'excellence à Satory. Il m'a assuré de la pérennité du site de Flins où sera construit le véhicule électrique Zoé, avec un flux prévisionnel minimal de 150 000 véhicules par an à compter de 2012 et la possibilité, si la demande est au rendez-vous, de monter jusqu'à une production annuelle de 300 000 unités. Patrick Pelata m'a confirmé le projet de création d'une usine de batteries à Flins et, à plus long terme, d'un pôle d'éco-déconstruction de batteries. Il m'a redit son attachement à l'implantation du technocentre à Guyancourt qui accueille 13 000 salariés, insistant sur l'importance pour les ingénieurs de pouvoir se loger à proximité et de renforcer le réseau de transports desservant le site – c'est un cas unique que celui d'un site regroupant 13 000 salariés sans aucune desserte par transport collectif ! Le Département doit, avec l'aide de la Région et de la Ville de Versailles, impérativement réfléchir à la création d'un TCSP, transport en commun en site propre, de la gare des Chantiers à Guyancourt. Il y va de l'attractivité de notre territoire.

Les nombreux journalistes français et étrangers venus sur notre stand l'ont tous relevé, le département des Yvelines est bien le berceau de la filière automobile. Celle-ci est étroitement liée à notre image : elle fait notre identité. Et ce qui est tout à fait unique est que notre territoire accueille à la fois la recherche-développement et la production. Patrick Pelata et Philippe Varin ont tous deux souligné la qualité du tissu industriel dans les Yvelines, notamment des équipementiers. Les lauréats de l'appel à projets nous ont confirmé que s'ils n'avaient pas été implantés dans les Yvelines, ils n'auraient pas pu réaliser sous le temps imparti les véhicules qu'ils ont présentés au salon de Genève. Nous disposons d'atouts exceptionnels. Si nous voulons les conserver, il nous faut faire des efforts en matière de transports, de logement et d'accueil. C'est essentiel pour assurer la pérennité de PSA et Renault dans les Yvelines.

- Paris-Nice et Tour de France

M. le PRESIDENT – Je vous ai également fait distribuer un document ayant trait à la course cycliste Paris-Nice dont une étape entière se déroulera cette année dans les Yvelines. Sa retransmission intégrale à la télévision permettra de valoriser le pays houdanais où elle aura lieu. Une journée sera consacrée aux familles avec la présence d'un village d'animations du Conseil général pour mieux faire connaître les Yvelines et l'histoire du vélo, avec à la clé des jeux, des démonstrations... La deuxième étape partira de Montfort-l'Amaury le 7 mars. Une autre étape aura lieu l'an prochain dans l'arrondissement de Versailles, vraisemblablement en vallée de Chevreuse. Et en 2013, le départ aura lieu depuis l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, probablement autour de Saint-Germain/Sartrouville/Houilles.

Je vous informe enfin que j'ai déposé la candidature de notre département pour accueillir la dernière étape du Tour de France. Et j'ai bon espoir de réussir. Nous connaissons la réponse en octobre.

- Rendez-vous Nature des Yvelines

M. le PRESIDENT – Un document vous a été remis sur les Rendez-vous Nature des Yvelines qui recense toutes les manifestations, notamment à destination des familles, incitées à venir découvrir une vingtaine de sites préservés du département – parcs, forêts, vallée de Seine... –, représentatifs des 80% d'espaces naturels yvelinois à découvrir ou redécouvrir.

M. BEL – Un point presse sur ces Rendez-vous Nature des Yvelines aura lieu le 8 avril prochain au parc départemental de la boucle de Montesson, autour de l'étang de l'Épinoche.

- coopération décentralisée

M. le PRESIDENT – Un document vous a également été remis qui fait le point sur la politique de coopération décentralisée du Département. Comme vous le verrez, j'ai souhaité au cours de cette séance que nous dressions le bilan de cette politique départementale très novatrice.

- fin de mandature – hommage à des conseillers généraux

M. le PRESIDENT – Nous tenons aujourd'hui la dernière séance de la mandature. Plusieurs de nos collègues ont fait le choix de ne pas se représenter devant les électeurs.

La première d'entre elles est notre collègue Monique Le Saint, dont le sourire éclatant nous manquera cruellement. Monique Le Saint a commencé sa carrière politique en 1971 dans sa commune de Jouy-en-Josas dont elle a été conseillère municipale, puis adjointe au maire, avant d'en devenir maire, fonction qu'elle a occupée de 1985 à 2008, ce qui lui vaut d'être aujourd'hui maire honoraire de la commune. Elle est conseillère générale du canton de Versailles-Sud depuis 1998, où elle a succédé à André Damien, ancien maire de Versailles. Monique Le Saint est actuellement vice-présidente de notre commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales. Chacun le sait, elle s'est fortement engagée pour le foyer Robert Carpentier, devenu Maison de l'enfance des Yvelines, ainsi que pour le Centre maternel de Porchefontaine. Elle a siégé à la commission consultative paritaire départementale ainsi qu'à la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants. Dans tous ses mandats et fonctions, elle s'est investie avec cœur. Nous lui en témoignons une infinie reconnaissance. Son engagement fait honneur à la fonction de conseiller général. Nous sommes heureux de saluer la présence parmi le public qui assiste à cette séance de l'une de ses petites-filles. Un autre de nos collègues a fait le choix de ne pas briguer un nouveau mandat : c'est Claude Vuilliet, maire de Bois d'Arcy depuis 1995, commune pour laquelle il s'est investi sans relâche.

Claude Vuilliet a pendant plusieurs années présidé le groupe socialiste de notre assemblée et est aujourd'hui secrétaire de notre commission Equipement. Il est actuellement vice-président de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. En dépit de divergences politiques, il a eu le courage de rejoindre très tôt cette structure intercommunale, comme c'était de l'intérêt bien compris de sa commune. Durant toutes les années où nous avons siégé ensemble à l'assemblée départementale, j'ai apprécié sa collaboration, sa fidélité aux idéaux départementaux et, au-delà de nos choix politiques, nous nous sommes toujours retrouvés sur les dossiers importants pour œuvrer dans l'intérêt des Yvelines et des Yvelinois. Nous avons tout naturellement noué des liens d'amitié. Claude Vuilliet nous manquera.

Je veux également saluer notre collègue Serge Thibaut qui a lui aussi choisi de ne pas briguer un nouveau mandat. Qui n'a en mémoire le courage dont il a fait preuve en se présentant devant le conseiller sortant du canton d'Aubergenville, avec le succès que l'on sait ! Conseiller général depuis 2004, Serge Thibaut a été maire de Flins de 1990 à 2008, et en est toujours conseiller municipal. A sa demande, il est en effet l'un des derniers membres de notre assemblée à être chasseur, je lui avais confié la délégation « Forêts et chasse ». Serge Thibaut est membre de la commission Equipement. Son engagement au service de son territoire n'a jamais fait défaut et il a toujours su nous éclairer utilement pour les dossiers de son canton, dont certains n'étaient pas toujours faciles à gérer, l'actualité le montre encore, ce canton pouvant avoir du mal à affirmer son existence entre la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines et la communauté de communes Vexin-Seine. Il nous manquera lui aussi.

Mes pensées vont enfin à notre collègue Yannick Tasset qui, lui non plus, ne se représentera pas. Étoile filante dans notre assemblée où il n'aura siégé que brièvement, il a décidé de se consacrer à ses autres passions, au premier rang desquelles la voile. Il avait succédé à Gilles Forray en tant que conseiller général du canton de Poissy-Sud. Aujourd'hui maire d'Orgeval, il en était conseiller municipal depuis 1995. Il est membre du bureau de l'Union des maires des Yvelines, membre du conseil d'administration et du bureau de l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY) et vice-président du syndicat d'assainissement de la région d'Orgeval. Il siège à notre commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales, où il a apporté son expérience de maire d'une commune rurale située dans les environs de la grande ville qu'est Poissy. En sus de ses mandats politiques, il a continué d'exercer sa profession de médecin généraliste à Poissy, sans que cela jamais ne nuise à son assiduité à nos réunions.

A tous quatre, je veux dire notre reconnaissance pour le travail accompli au service des Yvelines et des Yvelinois, et notre émotion de les voir quitter l'assemblée départementale. (*Applaudissements*).

M. SYLVESTRE – Alors que s'achève la dernière séance de la mandature, je souhaite dire quelques mots au nom du groupe socialiste et apparenté.

Quatre de nos collègues ont choisi de ne pas briguer un nouveau mandat : Monique Le Saint, Serge Thibaut, Yannick Tasset et Claude Vuilliet. Nous tenons à les saluer et à leur souhaiter encore de belles et heureuses années hors de cet hémicycle.

Nous avons une pensée particulière pour notre ami Claude Vuilliet, qui fut mon prédécesseur à la présidence du groupe socialiste. Nous tenons à lui redire notre estime pour la générosité, la tolérance, le sens de l'écoute avec lesquels il a exercé son mandat.

A ces quatre collègues, nous disons toute notre affection et notre amitié.

A chacun d'entre eux, nous disons : tournez la page et gardez le sourire. Là-haut, malgré l'orage, les oiseaux pourront rire. Bon vent à tous ! (*Applaudissements*)

Don d'un véhicule utilitaire aux Restaurants du Cœur

MME LE SAINT, *rapporteur* – Il vous est proposé de faire don à l'association « Les Restaurants du Cœur » d'un véhicule utilitaire Kangoo deux places roulant au GPL et appartenant au parc départemental. Ce véhicule, affichant 13 00 km au compteur, a une valeur estimée de 5 270 euros. Il sera très utile à l'Association pour ses transports de denrées alimentaires.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Le président des Restaurants du Cœur Yvelines, que j'avais rencontré à Houdan et à Plaisir, m'avait dit combien l'association manquait cruellement de moyens de transport. Je tenais donc tout particulièrement à ce don.

M. GOURDON – Nous saluons cette décision. L'association manque en effet de moyens de transport adaptés et ce don sera bienvenu. Nous nous félicitons également que la subvention de 35 000 euros aux Restos du Cœur, un temps remise en question, ait été maintenue.

Les Restos du Cœur ne font pas que distribuer des denrées alimentaires. A Plaisir, l'association anime également un atelier de lutte contre l'illettrisme et divers chantiers d'insertion. Elle s'apprête, hélas, à arrêter le chantier dit des « Jardins du Cœur », le financement du Département n'étant plus assuré pour le futur. Je sais que ce chantier a rencontré des difficultés, liées notamment au public qu'il accueille, des personnes très éloignées de l'emploi, « cabossées » par la vie, qui n'ont que peu de chances de retrouver rapidement un travail ou une activité normale. Il n'en demeure pas moins important qu'elles puissent être accueillies en de tels lieux afin de conserver des liens sociaux. J'espère donc que ce type d'action sera reconduit, éventuellement sous une autre forme, car à côté de l'insertion économique comme celle engagée avec le chantier « Informatique », l'insertion sociale comme celle que permettaient ces Jardins est essentielle.

M. le PRESIDENT – Nous nous en sommes entretenus avec le président des Restaurants du Cœur. Ce chantier d'insertion ne sera pas supprimé : il changera seulement d'implantation.

Je vous remercie d'avoir souligné que les Restaurants du Cœur ne font pas que distribuer des denrées alimentaires mais assurent un accompagnement social. C'est l'occasion pour des familles et des personnes en très grande difficulté d'établir un contact. On profite de leur venue aux Restaurants du Cœur pour tisser des liens avec elles et les épauler.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat d'objectifs et de moyens avec la communauté de communes Vexin Seine et la CAFY

MME MARY, *rapporteur* – La Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) et le Conseil général ont signé une convention de partenariat visant à promouvoir une politique d'action sociale et familiale ambitieuse. Un partenariat a été engagé à titre expérimental sur le territoire Seine et Mauldre en y associant la communauté de communes de Vexin Seine, qui a abouti à la signature d'une convention tripartite.

Compte tenu des caractéristiques démographiques, sociales et économiques du territoire, deux axes prioritaires d'intervention ont été retenus : aider les familles à concilier vie professionnelle, familiale et sociale ; favoriser l'autonomie, l'insertion sociale et le retour à l'emploi des personnes et des familles. Un contrat d'objectifs et de moyens a été élaboré couvrant la période 2011-2013 pour un

coût global de 616 080 euros. La participation du Département serait de 130 200 euros pour les trois années.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. VIGNIER – Je tiens à souligner le travail exemplaire accompli par l'espace territorial sur ce dossier. Pour avoir assisté à plusieurs des réunions sur le sujet, je sais que la tâche n'était pas facile car les petites communes de ce secteur rural de la rive droite, du fait de leurs difficultés financières, sont souvent frileuses, même pour ce type de dossier. On y rencontre pourtant des problèmes sociaux parfois aigus, plus cachés qu'ailleurs. Les femmes seules avec enfants notamment y vivent en nombre, précisément parce qu'elles quittent des quartiers difficiles pensant être mieux protégées, ainsi à l'écart. Mais les services sociaux ont moins de moyens que dans les grandes villes. Les besoins en matière de protection maternelle et infantile (PMI) sont immenses. La prévention des addictions aussi nécessiterait des moyens. Dans toute cette zone rurale, on s'inquiète de la pérennité de certaines subventions.

M. le PRESIDENT – Je vous remercie d'avoir souligné la qualité du travail conduit par l'espace territorial pour la mise en œuvre expérimentale de cette convention. Je remercie d'avance Isabelle Grenier de transmettre vos félicitations à toutes les équipes.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

« Fondation John Bost » à Guyancourt

M. LEBRUN, *rapporteur* – La Fondation John Bost a ouvert en octobre 2010 à Guyancourt un foyer d'accueil médicalisé de quarante places pour adultes souffrant de schizophrénie et, plus largement, de troubles du comportement et de la personnalité. Elle a été autorisée à créer un accueil de jour de cinq places au sein de ce foyer.

Il vous est aujourd'hui proposé d'autoriser le Président du Conseil général à signer un contrat d'objectifs et de moyens avec la Fondation. Au titre de 2011, soit sur neuf mois, la dotation globale est fixée à 72 939 euros qui serviront, entre autres, à rémunérer un équivalent temps plein d'animateur socio-éducatif. Un rapport annuel d'activité sera établi comportant une évaluation à la fois quantitative et qualitative.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention pour le foyer d'hébergement « Les Patios » aux Essarts-le-Roi

M. LEVEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder une subvention de 372 467 euros à l'association Confiance-Pierre Boulanger pour la rénovation de vingt-deux chambres dans le bâtiment actuel du foyer d'hébergement Les Patios aux Essarts-le-Roi et la construction d'un nouveau bâtiment de quatorze chambres. Le coût total de l'opération s'élève à 3 083 386 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Avis du Département sur le SAGE Nappe de Beauce

M. BEL, *rapporteur* – En application du code de l'environnement, la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Nappe de Beauce doit recueillir les avis des conseils généraux et régionaux, des chambres consulaires, des communes et de leurs groupements concernés avant la mise à l'enquête publique du projet de SAGE. Ce schéma est constitué d'un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) qui concerne à la fois la ressource en eau, la préservation des milieux naturels et la prévention des risques de ruissellement et d'inondations.

Il vous est proposé d'y donner un avis favorable, assorti seulement de réserves sur l'article 13. Celui-ci dispose en effet qu'en cas de risque de disparition d'une zone humide, il faudrait immédiatement en recréer une identique, ce qui est techniquement impossible. Nous vous proposons donc une nouvelle rédaction qui serait la suivante : « *Dès lors que la mise en œuvre d'un projet conduit, sans alternative avérée, à la disparition d'une zone humide d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP), les mesures compensatoires proposées par le maître d'ouvrage doivent prévoir, dans le même bassin versant, la récréation ou la restauration de zones humides se rapprochant au mieux sur le plan fonctionnel et de la qualité de la biodiversité. A défaut et si l'impossibilité dans le même bassin versant est démontrée, la compensation porte sur une surface au moins égale à la surface supprimée par le projet. La gestion et l'entretien de ces zones humides doivent être garantis à long terme. »*

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat eau du syndicat intercommunal d'assainissement des Prés Foulons à Nézel

M. BEL, *rapporteur* Il vous est proposé d'accorder un contrat eau au syndicat intercommunal d'assainissement des Prés Foulons à Nézel qui doit construire une nouvelle station d'épuration, l'actuelle n'étant que d'une capacité de 3 000 équivalents-habitants et ne répondant plus aux normes. Le montant total des travaux s'élève à 3 428 000 euros hors taxes. Au taux de 35% puisqu'il s'agit d'une collectivité rurale, la subvention du Département s'élèverait à 1 199 800 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. THIBAUT – Je salue cette délibération car ce projet était sur les rails depuis très longtemps. Le premier adjoint de la commune de Nézel s'est littéralement usé sur ce dossier et je tiens à le remercier de sa persévérance, même si ce n'est plus lui, déjà âgé, qui est en poste alors que le projet va se réaliser.

M. le PRÉSIDENT – Porter de tels projets très coûteux exige des efforts considérables de la part des maires des communes rurales. Félicitons-les de ces efforts.

M. BLEVIN – Je remercie par avance l'Assemblée de son vote, dont je ne doute pas qu'il sera favorable.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions de fonctionnement au titre de l'action sociale

M. WANE, *rapporteur* – Le centre communal d'action sociale des Mureaux assure, au travers de son action « Des murs aux toits » un accompagnement social auprès de personnes en difficulté qu'il aide à rénover leur habitat, tout en les aidant à résoudre leurs difficultés. Il vous est proposé de lui accorder à ce titre une subvention de 25 000 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Ce type d'action facilite l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui en bénéficient mais surtout les resocialise.

M. VIGNIER – Ce projet, exemplaire, est déjà bien rodé. Au travers de ces opérations de rénovation d'habitat dégradé ou insalubre, tout un travail pédagogique et de socialisation est effectué, à l'instar de ce que faisaient les Castors après-guerre. Il serait bon de généraliser ce type d'expériences qui marchent très bien car ce sont les personnes concernées elles-mêmes qui participent aux rénovations.

M. le PRESIDENT – L'association « Les Castors » a permis après-guerre à des groupes de personnes de construire elles-mêmes, ensemble, leurs habitations, d'excellente facture d'ailleurs. Des liens très forts entre familles s'étaient ainsi créés.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Prorogation de conventions relatives aux activités de PMI

M. LEBRUN, *rapporteur* – Il s'agit de proroger d'un an les cinquante-huit conventions conclues entre le Département, vingt-quatre communes, quatre hôpitaux et deux associations, relatives aux activités de protection maternelle et infantile (PMI) et de planification familiale, dans l'attente de la révision de notre schéma départemental de PMI qui doit s'achever en 2011.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Garantie d'emprunt pour un foyer de travailleurs handicapés mentaux au Vésinet

M. DEVYS, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder, dans les conditions habituelles, la garantie à 50% du Département à l'association Avenir-APEI à Carrières-sur-Seine pour le remboursement d'un emprunt de 1 639 613 euros que celle-ci se propose de contracter auprès du Crédit foncier pour financer la création de quinze places de foyers-appartements et quatre studios pour travailleurs handicapés mentaux au Vésinet.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Convention avec l'Association de gestion des fonds du CODERPA

M. LEVEL, *rapporteur* – Le comité départemental des retraités et des personnes âgées des Yvelines (CODERPA 78), instance représentative des usagers, participe à divers travaux concernant la politique menée au profit de nos aînés. Il a ainsi participé aux groupes de travail préparatoire du schéma d'organisation sociale et médico-sociale de troisième génération 2010-2015 et possède une mission d'information au niveau départemental. Afin de rationaliser son fonctionnement, il vous est proposé de supprimer le poste de secrétaire qui était financé par l'Association de gestion des fonds du CODERPA. Le secrétariat administratif du comité sera assuré par la direction de l'autonomie du Département, qui mettra à sa disposition la moitié d'un équivalent temps plein. De ce fait, le financement, qui s'élevait à 50 000 euros, a été revu à la baisse. Les crédits annuels nécessaires ne devraient plus être que de 18 000 euros, mais en 2011, compte tenu de la réserve de trésorerie de l'association, le montant sera plafonné à 5 000 euros et à 7 000 euros pour les deux années suivantes. La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Demande d'habilitation individuelle au titre de l'aide sociale

MME MARY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'habiliter au titre de l'aide sociale le foyer de vie L'Évasion à Quiévrain en Belgique pour accueillir une handicapée yvelinoise bénéficiaire de l'aide sociale. Le prix de journée forfaitaire facturé au Département sera en 2011 de 171,46 euros. L'habilitation, limitée à une place, prendra effet le jour d'entrée du bénéficiaire et se terminera au départ de cette personne de l'établissement. Le coût total sera inférieur à ce qu'il était, 12 840 euros par mois, lorsque cette personne était encore à son domicile avec une aide 24 heures sur 24 – elle ne peut plus y demeurer compte tenu de l'évolution de sa pathologie.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Convention entre le centre hospitalier de Versailles, le foyer Robert Carpentier et le Centre maternel de Porchefontaine

MME LE SAINT, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet la signature d'une convention de collaboration entre le secteur de psychiatrie infanto-juvénile 78106, rattaché au centre hospitalier de Versailles, le foyer Robert Carpentier et le centre maternel de Porchefontaine en matière de suivi psychiatrique d'enfants et de jeunes mères souffrant de troubles psychologiques ou mentaux et confiés à l'Aide sociale à l'enfance dans ces établissements. Cette collaboration avait fait l'objet d'un premier protocole de coopération le 26 novembre 2004, modifié par la convention du 27 juin 2005 et son avenant n°1 du 27 novembre 2007. Il convient aujourd'hui de fixer de nouveaux objectifs de partenariat entre ces établissements et de mettre en place de nouvelles modalités d'intervention du pédopsychiatre pour mieux répondre aux besoins des équipes éducatives et de la population accueillie. La participation du foyer Robert Carpentier pour la rémunération du médecin du secteur 78106 mis à disposition sera de 20 000 euros et celle du Centre maternel Porchefontaine de 14 000 euros.

Un amendement vous est également soumis. Il convient en effet de remplacer dans le texte de la convention l'appellation « foyer Robert Carpentier » par « Maison de l'enfance des Yvelines » puisque c'est ainsi que s'appelle le nouvel établissement.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. GOURDON – A-t-on prévu des moyens d'accès au nouvel établissement du Pecq de façon qu'il soit aussi facile aux familles de s'y rendre qu'auparavant à Versailles ? Il semble qu'elles rencontrent aujourd'hui des difficultés.

MME LE RAPPORTEUR – Il manque surtout une signalétique claire. Les services de la DBMGP vont la renforcer. Le bâtiment est situé au milieu d'une très vaste copropriété, ce qui peut rendre l'accès plus compliqué.

M. le PRESIDENT – Nous avons appelé l'attention du sénateur-maire Alain Gournac sur les difficultés que pouvaient rencontrer les familles en matière de transports. Il regardera ce qu'il est possible de faire en matière d'itinéraire de lignes de bus. Cela complétera l'amélioration de la signalétique.

L'amendement, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération et ses annexes, ainsi amendées, sont adoptés à l'unanimité.

Liaisons douces sur routes départementales hors agglomération – Programme 2011-03-

M. TETART, *rapporteur* – Le Département mène une politique volontariste de développement des circulations douces afin de favoriser l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture et un schéma départemental des véloroutes et voies vertes a été adopté le 18 juin 2010.

Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver le programme 2011 d'aménagements de liaisons douces sur les routes départementales hors agglomération, détaillées en annexe n°1 du rapport, d'autoriser le lancement des opérations, énumérées en annexe n°2, dans la limite des autorisations de programme individualisées ainsi que le lancement des appels d'offres ouverts, figurant en annexe n°3. Le Département sollicite de la Région une subvention au taux de 50% pour ces opérations, ainsi que pour la réalisation et la réhabilitation de près de quatre kilomètres de pistes cyclables incluant deux passages inférieurs sous voirie pour un montant de 2 450 000 euros le long du projet de voie nouvelle départementale à Sartrouville et Montesson.

Les trois principales opérations nouvelles programmées en 2011 consistent en la création de bandes cyclables le long de la RD 7 entre Bailly et Saint-Cyr-l'Ecole, d'un cheminement piéton le long de la RD 386 à Louveciennes et Marly-le-Roi, enfin de pistes cyclables unidirectionnelles le long de la RD 76 à Méré. D'autres opérations, qui faisaient partie du programme 2010, seront poursuivies.

De 2007 à 2010, nous avons réalisé spécifiquement quelque 33 km d'aménagements le long de nos routes départementales. Nous en avons fait également à l'occasion de travaux de modernisation ou de sécurité routière. Au total, le linéaire réalisé représente 73 km.

La gestion et l'entretien courant de ces aménagements sont confiés aux communes concernées par convention.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Nous menons une politique ambitieuse en matière de pistes cyclables, pour des raisons à la fois de sécurité et d'aménagement du territoire. La demande de la population est très forte. Nous profitons des nouveaux aménagements routiers pour créer des voies cyclables – je pense

notamment au contournement de Montesson/Sartrouville, à la requalification de la voie dite Renault à Flins et aux travaux sur la RD 307.

Il existe une véloroute Paris-Londres, dont je ne peux résister à vous donner l'itinéraire dans les Yvelines : Chatou, Croissy-sur-Seine, Le Pecq, Montesson, Sartrouville, Maisons-Laffitte, Saint-Germain-en-Laye, Achères et Conflans... d'où l'on s'embarque.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LEQUILLER – Je remercie l'Assemblée de sa décision pour le cheminement piéton à Louveciennes et Marly-le-Roi. Je suis heureux également de la réalisation de la bande cyclable entre Bailly et Saint-Cyr-l'École, après la portion Bailly/Marly-le-Roi. Cela permettra aux cyclistes de rejoindre sans rupture les parcs de Marly et Versailles.

Amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental – Programme 2011

M. TETART, **rapporteur** – Une autorisation de programme de 3 500 000 euros est inscrite au budget primitif 2011 afin d'engager de nouvelles opérations de sécurité routière. Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver une liste d'opérations, détaillées en annexe n°2 au rapport, pour un montant total d'autorisations de programme individualisées de 2 035 000 euros – l'affectation des 1 465 000 restants vous sera proposée ultérieurement – ; d'autoriser la réalisation de petits travaux urgents de sécurité dans la limite d'un montant de 100 000 euros ; de réévaluer de 650 000 à 750 000 euros la création d'un giratoire au carrefour entre la RD 90, la rue de l'Exploitation et l'entrée du collège d'Issou ; d'approuver le lancement de trois appels d'offres ouverts, dont la liste figure en annexe n°3 du rapport ; d'autoriser la réalisation de prestations annexes, de petits travaux et d'études en utilisant les marchés à bons de commande existants : d'autoriser les travaux de traitement des obstacles latéraux ainsi que des îlots séparateurs et des dispositifs de retenue dans le cadre de marchés à procédure adaptée, dans la limite d'un montant de 135 000 euros ; d'autoriser l'acquisition de divers matériels pédagogiques (cinémomètre, réflexomètre) dans la limite d'un montant de 20 000 euros. Le Département sollicite de la Région une subvention au taux de 50% pour ces opérations. Un avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée le 2 juin 2009 avec le comité départemental de la sécurité routière vous est également soumis.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. VIGNIER – Je profite de cette délibération pour appeler l'attention sur les travaux qui ont lieu sur certains axes. Avant-hier, de nombreux maires ruraux se mobilisaient à la suite des travaux qui ont lieu à Hardricourt et de la fermeture de la rue du Vexin. Des poids lourds se perdent dans les déviations mises en place. On en retrouve, égarés, dans de minuscules villages où, une fois engagés, ils ne peuvent pas manœuvrer. Une passerelle a été emportée à Sailly... Même si le Département n'a pas la responsabilité des travaux entrepris rue du Vexin, même s'il s'agit d'une route départementale, nous ne pouvons pas ignorer les problèmes qui se posent en matière de circulation mais aussi de vie économique. Des commerces souffrent, qui ne voient plus passer personne. C'est le cas notamment des garages. Casino aussi a vu sa fréquentation baisser de 30%. Je pense que les arrêtés municipaux devraient mieux prendre en compte toutes ces réalités. Les travaux dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage auront lieu, eux, durant l'été. Je formule le souhait que nous soyons exemplaires pour ce qui est des déviations et de leur signalisation.

M. LE RAPPORTEUR – En effet, ce n'est pas le Département qui réalise les travaux auxquels vous faites allusion. Nous avons essayé de veiller à ce que les arrêtés pris par les communes établissent

des déviations cohérentes. Le gros problème est que les poids lourds ne les respectent pas. D'autres tracés de déviation nous ont été proposés que nous étudions, mais nous n'avons aucun moyen de les imposer. Nous ne pouvons que les négocier avec les communes concernées. Tout ne peut pas reposer sur la seule responsabilité du maire d'Hardricourt. L'ensemble des maires du secteur doit s'entendre sur le tracé qui présente le moins d'inconvénients. Mais force est de reconnaître que ce n'est pas facile.

M. le PRESIDENT – La circulation dans ce secteur est déjà saturée. Les travaux ne peuvent qu'accroître les difficultés. Tous les maires avaient signé en son temps la déviation choisie par eux tous, persuadés qu'elle serait efficace. Ils n'avaient pas imaginé les détours que les automobilistes, notamment les chauffeurs de poids lourds, pourraient faire.

M. SAINT-AMAUX – La RD 190 est surchargée, d'où les études sur le barreau C 13-F 13. La route qu'empruntent actuellement les poids lourds n'est pas assez large pour que deux se croisent. Il y a déjà eu plusieurs accrochages, l'un ayant abouti à l'arrachage d'une passerelle, comme cela a été dit. La seule vraie solution est la déviation par le Val d'Oise. Mais ce n'est pas parce qu'elle existe que les poids lourds la suivent. Les GPS les incitent à couper au plus court !

M. LE RAPPORTEUR – La passerelle qui a été arrachée ne se trouve pas sur la déviation. Mais dans le cas de travaux de cette importance dans un secteur aussi saturé, la circulation se reporte par capillarité sur tous les axes. Seule la présence de forces de police permettrait d'obliger les poids lourds à respecter les déviations. Hélas, la réglementation n'autorise pas que la commune à l'initiative des travaux mette sa police municipale à disposition sur le territoire des communes voisines pour faire respecter ces itinéraires. La seule solution est que les maires s'entendent.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aménagement de la RD 113 et du Vieux chemin de Mantes à Chambourcy

M. TAUTOU suppléant M. RIBAUT, rapporteur – Le projet définitif des aménagements routiers de la RD 113 en traversée de Chambourcy a été approuvé le 21 septembre 2009 par le conseil municipal de Chambourcy pour ceux qui concernent les accotements et le 23 octobre 2009 par l'assemblée départementale du 23 octobre 2009 pour ceux de la RD 113 de fil d'eau à fil d'eau. Compte tenu que les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale et communale sont indissociables, des enquêtes publiques conjointes préalables ont été prescrites. Elles ont eu lieu du 14 juin au 13 juillet 2010. L'avis du commissaire-enquêteur est favorable sans réserve ni recommandation pour l'aménagement, tant de la RD 113 que du Vieux chemin de Mantes. Cet avis est assorti seulement de quelques recommandations techniques, dont le détail figure dans le rapport. Le coût global de l'opération est estimé à 2 900 000 euros TTC, dont 1 900 000 euros pour le Département et 1 000 000 euros pour la commune.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Ces travaux sont très attendus par la population de Chambourcy, Orgeval, Poissy et Saint-Germain-en-Laye. Il est amusant de constater que lors de l'enquête publique, une personne s'est plainte de la trop grande largeur des pistes cyclables ! A quoi il a été répondu que le dimensionnement est conforme aux prescriptions du schéma des déplacements de la Région Ile-de-France.

M. LEQUILLER – Des cyclistes se sont plaints à moi du mauvais entretien des voies cyclables. Les communes ne semblent pas jouer le jeu.

M. TETART – L'entretien des pistes cyclables est confié par convention aux communes. Nos engins ne sont en effet pas adaptés pour entretenir des voies de si faible largeur. Sur les bandes cyclables, je reconnais que notre rythme de passage n'est pas suffisant pour un entretien courant satisfaisant. Les communes devraient intervenir là aussi. Hors agglomération, nous ne passons que quatre fois par an.

M. le PRESIDENT – C'est déjà un gros effort. Et le problème ira croissant, vu que nous développons le réseau de circulations douces.

M. TETART – Chaque fois que possible, nous donnerons la préférence à des pistes plutôt qu'à des bandes cyclables.

MME PERICARD – Lorsqu'une voie cyclable longe une route départementale, les gens ont du mal à comprendre que ce n'est pas le Département qui a la charge de l'entretenir. Les communes ne jouent pas le jeu. Je profite de cette délibération pour remercier les services de la DBMGP pour les aménagements successifs réalisés le long de la RD 113.

M. BERTHET – Je tiens à dire combien je suis sensible aux efforts des services du Département pour entretenir l'une des plus anciennes pistes cyclables yvelinoises, le long de la route Versailles-Le Chesnay-Saint-Germain-en-Laye.

M. le PRESIDENT – Nous insisterons auprès des communes sur la nécessité de cet entretien des voies cyclables. Le Département fait ce qu'il peut. Si elles trouvent cela insuffisant, qu'elles nous donnent un coup de main quand elles le peuvent.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Modification du programme de renforcements de chaussées 2011

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est proposé d'inscrire au programme complémentaire 2011 de renforcements sur routes départementales du secteur Nord-Est celui de la chaussée de la RD 1 C 1 pour la section comprise entre la rue de Chanteloup et le giratoire situé en amont à Triel-sur-Seine. Cela portera le montant total du programme de 854 000 à 949 000 euros TTC.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Requalification de la RD 938 à Buc

M. VUILLIET, *rapporteur* – Il vous est proposé de constituer un groupement de commandes avec la commune de Buc pour la réalisation de la deuxième tranche de la requalification de la RD 938 dans sa traversée de la commune. Ce groupement de commandes est conclu pour la passation de deux marchés distincts avec un seul contractant. La reconstruction de la chaussée sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale, et la réfection des trottoirs ainsi que la création de places de stationnement sous maîtrise d'ouvrage communale.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Je remercie Jean-Marie Tétart ainsi que les services d’Alain Monteil des efforts qu’ils ont consentis pour parvenir à convaincre une partie des riverains, dont les intérêts particuliers l’emportaient sur l’intérêt général.

M. DELIGNE – Je profite de l’occasion pour rappeler l’importance que la RD 938 demeure non seulement une voie départementale mais qu’elle continue de figurer dans le schéma des routes à grande circulation. A défaut, le trafic se reporterait sur les communes voisines, ce qui n’a jamais été une solution pour assurer un véritable maillage d’une partie du territoire. Par avance, je remercie l’Assemblée du vote favorable qu’elle ne manquera pas d’émettre.

M. le PRESIDENT – Je confirme notre volonté de conserver ces deux qualifications à cet axe. J’y veillerai personnellement.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Restructuration-réhabilitation du collège Paul Bert à Chatou

M. BLEVIN, *rapporteur* – Le 18 janvier 2008, l’assemblée départementale a adopté l’opération de restructuration-réhabilitation du collège Paul Bert à Chatou pour un montant total de 6 000 000 euros. Compte tenu des contraintes liées au site et de la réalisation des travaux en site occupé, ceux-ci ont été dévolus en entreprise générale pour tous les corps d’Etat. Il est cependant aujourd’hui nécessaire de créer un lot séparé « Bâtiments modulaires », ces préfabriqués devant être mis en place pendant les vacances de l’été 2011 pour être opérationnels à la rentrée. L’enveloppe totale du projet demeure inchangée.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Ces travaux, lourds, sont très attendus.

M. FOURNIER – Je le confirme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Communication sur la politique de coopération décentralisée

M. le PRESIDENT – Comme je vous l’avais promis, j’ai souhaité que soit dressé un bilan de notre politique de coopération décentralisée, dont notre collègue Jean-Marie Tétart est à la fois le responsable et l’inlassable animateur. Je lui laisse immédiatement la parole.

M. TETART – C’est avec un grand plaisir que je dresserai devant vous le bilan de cette politique de coopération décentralisée, mise en place en 2007 et montée en puissance depuis lors. Par coopération décentralisée, il faut entendre coopération avec d’autres collectivités de pays en développement, appui aux associations yvelinoises de solidarité internationale ou de migrants, actions de sensibilisation des Yvelinois.

Je ne m'étendrai pas sur le bilan financier. Je présenterai, photos à l'appui, les actions concrètes que nous menons. Dans les documents qui vous ont été remis figurent, outre un bilan financier, divers témoignages d'associations qui bénéficient d'aides ou de subventions de notre part et qui, chacune à leur manière, remercient le Département de son soutien.

Jean-Marie Tétart poursuit sa présentation s'aidant d'un diaporama.

Nous coopérons essentiellement avec le continent africain, dont une large partie de la population vit avec moins d'un euro par jour, n'a accès ni à l'eau potable ni à l'assainissement. C'est aussi en Afrique que la mortalité infantile et la mortalité maternelle sont les plus élevées.

Après une première mention dans la loi ATR de 1992, c'est la loi Thiollière de 2007 disposant que « les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent (...) conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. » qui a rendu possible et institutionnalisé la politique de coopération des collectivités.

L'objectif est triple. Nous sommes convaincus qu'il faut promouvoir le développement à l'échelon décentralisé : il faut renforcer l'échelon des collectivités dans les pays en développement et, pour ce faire, les collectivités des pays développés sont sans doute les mieux à même d'apporter leur expérience.

Toute perspective de développement durable n'a de sens que si elle a une dimension plus large que le territoire où elle s'inscrit. Les Yvelines, éco-département soucieux de développement durable, s'inscrivent progressivement dans cette démarche qui n'aurait aucun sens à long terme si le reste du monde ne peut pas, à terme, privilégier lui aussi le développement durable : nous avons une obligation de solidarité envers les pays en développement.

Les migrants sont aujourd'hui dans notre pays comme l'étaient au 19^{ème} siècle les Bretons ou les Auvergnats : ils ont profondément le souci de leur territoire d'origine et nourrissent des projets pour lui. Les y aider, c'est aussi reconnaître leur place de citoyens dans notre département.

Notre politique « Yvelines, partenaires du développement » s'articule autour d'une délibération-cadre qui dresse une liste de pays cibles pour nos actions – Sénégal, Maroc, Togo, Bénin, Congo-Brazzaville, Liban. Elle repose sur un soutien aux acteurs yvelinois, une mobilisation de nos ressources internes – les directions départementales sont de plus en plus nombreuses à s'engager – et externes, avec l'objectif que notre aide se monte à un euro par an et par habitant. Nous l'avons atteint en trois ans. Nous travaillons également dans le cadre de conventions triennales avec des associations et des collectivités yvelinoises, en même temps que nous commençons d'obtenir des financements extérieurs, pour l'instant du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur pour soutenir spécifiquement les associations de migrants.

Cette politique est étroitement rattachée aux élus : gestion opérationnelle par le cabinet du Président, nomination d'un vice-président délégué à la coopération décentralisée, participation croissante des élus aux missions de terrain, mise en place de deux commissions de suivi, l'une des partenariats de coopération internationale, l'autre de la politique de développement solidaire, communication des principaux documents de suivi et des bilans à l'ensemble des conseillers généraux.

Sur la période 2007-2010, nous avons consacré à cette politique 3 391 800 euros, dont 1 824 200 euros au titre des accords de coopération, 659 700 euros au titre du dispositif « Appui aux acteurs yvelinois », 536 500 euros au titre du dispositif « Solidarité migrants » et 371 400 euros au titre d'une rubrique « Autres » qui regroupe les défenses afférentes aux Assises et la subvention accordée à l'ESSEC qui met à notre disposition des étudiants et dont les responsables de la chaire d'économie urbaine vient en appui à nos projets.

Je vais maintenant passer rapidement en revue nos accords de coopération pays par pays.

Au Bénin, nous apportons notre aide à un groupement de six communes, le Mono, que nous aidons à se structurer en intercommunalité. C'est un projet exemplaire où nous intervenons en synergie avec la commune de Guyancourt qui mène des actions de coopération avec l'une des communes. Nous partageons notamment avec elle un Volontaire du progrès sur place. Nous aidons ces collectivités à

se structurer en intercommunalité, notamment pour la gestion des déchets et l'assainissement. Nous finançons un cadre de concertation, le Quadrilogue, qui regroupe l'État, les six communes, les opérateurs économiques et les représentants d'associations d'habitants. C'est lui qui définit les programmes que nous aiderons ensuite. La DRT, la DGSD s'impliquent, ainsi que des partenaires extérieurs, au premier rang desquels, je l'ai dit, la ville de Guyancourt. Parmi les projets envisagés par les six communes, citons la construction de latrines publiques, la création d'un service de collecte et de traitement des déchets – le Département finance les bennes qui collecteront les déchets par quartier et les mèneront à une décharge unique. Nous appuyons le développement des échanges culturels avec le Bénin, haut lieu de l'histoire de l'esclavage puisque la plupart des esclaves partaient de Ouidah – l'île de Gorée, au large du Sénégal, plus connue, n'ayant été qu'un point de rupture de charge. Un mémorial a été créé à Ouidah, dont nous avons invité les responsables à l'exposition consacrée à Victor Schoelcher qui a eu lieu à Houilles. Nous avons fait reproduire cette exposition pour qu'elle soit maintenant présentée là-bas. De leur côté, ces responsables ont fait fabriquer par des artistes locaux un buste en béton de Victor Schoelcher. Pour conclure sur le Bénin, je vous rappelle que ce pays sera à l'honneur des Assises 2011 et que le président Alain Schmitz se rendra dans ce pays avant les Assises.

J'en viens au Congo-Brazzaville. Nous y intervenons dans le département dit de la Cuvette qui compte 115 000 habitants mais s'étend sur un territoire presque aussi grand que la France. Ce département disposait de bonnes infrastructures, mais mal entretenues. Nous travaillons donc à la mise en place d'une structure d'entretien des infrastructures routières et des équipements de santé de proximité. Deux ingénieurs de la DRT se sont à plusieurs reprises rendus sur place. La structure créée compte maintenant une dizaine de personnes. Nous avons financé le camion, nous cofinançons les salaires des personnels avec le Conseil départemental local, dans l'objectif que celui-ci parvienne à supporter seul la dépense. Il en assumait 25% en 2009 et devrait en assumer 75% cette année. En collaboration avec des médecins yvelinois, nous rénovons par ailleurs l'ensemble des dispensaires du département, en installant dans chaque établissement une citerne à eau ainsi qu'un incinérateur de déchets hospitaliers, et en équipant les fenêtres de moustiquaires afin de lutter contre le paludisme. Le SDIS des Yvelines a eu des échanges avec le service d'incendie et de secours de Brazzaville et lui a fait don de plusieurs véhicules. Nous envisageons d'étendre cette coopération et réfléchissons actuellement aux moyens les plus adaptés au territoire. Une mission de diagnostic des besoins a été menée en septembre dernier.

Voyons maintenant le Liban, où nous travaillons au Kesrouan-Ftouh à la réorganisation du tissu économique, profondément déchiré par la longue guerre vécue par le pays. Il existe dans ce secteur, à la fois côtier et montagneux, de réelles possibilités de développement du tourisme rural. La direction territoriale d'action sociale Seine-et-Mauldre organisera prochainement un chantier de défrichage des chemins ruraux qui serviront d'itinéraires de randonnée pédestre et de découverte d'écotourisme. Nous travaillons également dans cette région en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie, l'Association des randonneurs des Yvelines (Codey Rando Yvelines) et le comité départemental du tourisme pour la labellisation des hébergements de tourisme rural. Nous participons à la réhabilitation de certaines zones industrielles.

Notre coopération avec la région de Rabat-Salé au Maroc, qui a démarré en 2008, est en panne pour l'instant. Nous y avons envoyé une équipe de stagiaires de l'ESSEC pour essayer de lui redonner une direction forte alors qu'elle était assez dispersée. Les discussions sont en cours. Nous aidions un centre de lutte contre le cancer, lequel a été mis en relation, lors des dernières Assises, avec le réseau de soins palliatifs de notre département, le Pallium. Une coopération va s'engager dans le domaine de la prise en charge de la douleur et de la fin de vie. Nous fournirons des moyens techniques, notamment des médicaments anti-douleur, et les populations locales nous enrichiront de leur approche culturelle de la fin de vie. Nous participons à la formation de cadres locaux pour la gestion des espaces verts : le lycée horticole de Saint-Germain-en-Laye a organisé sur place deux ateliers pour une vingtaine de cadres et agents techniques et un autre, consacré aux techniques

d'élagage, l'a été à Saint-Germain. Nous aidons le développement des adductions d'eau potable, en cofinancement avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, notre aide financière s'étant limitée à 60 000 euros. Notre coopération avec la région de Matam au Sénégal est ancienne. La ville de Mantes y intervient depuis très longtemps. Le Département s'est maintenant engagé à ses côtés pour la création d'un forage au profit de la ville principale, Oourossogui, la construction d'ouvrages de lutte contre le ruissellement et les inondations – le Département travaille notamment à l'aménagement en amont de cette digue d'un espace de culture agricole en vue d'empêcher l'installation irrégulière de la population dans la future zone d'expansion des crues –, la construction de dispensaires et d'écoles primaires. La nouvelle convention signée à Mantes par le président de l'assemblée départementale avec le président de la Fédération des ressortissants de Matam implique davantage les associations de migrants dans le programme de coopération en contrepartie de leur engagement à s'inscrire dans les lignes directrices retenues, en l'espèce le thème de l'eau.

Toujours au Sénégal, une convention-cadre a également été signée avec la région de Saint-Louis, pour le département de Podor. En 2009, un programme spécifique d'équipement a été conduit pour la commune de Bodé Lao. En 2010, toutes les collectivités du département se sont réunies dans un cadre de concertation permettant d'envisager une coopération à l'échelle départementale. Le thème retenu est la gestion et la valorisation des déchets. Comme pour Matam, les associations yvelinoises de migrants originaires de Podor sont de plus en plus impliquées dans les programmes. Nous avons participé à l'extension du centre de santé ainsi que du réseau d'eau potable et d'irrigation de Bodé Lao. Comme pour les associations originaires de Matam, une fédération est en train de voir le jour pour Podor. Elle sera elle aussi associée à la convention en contrepartie de l'implication des associations dans le domaine de la gestion des déchets.

Notre coopération au Togo, lancée en 2007, porte sur des domaines très variés : agriculture, lecture publique et animation culturelle, éducation secondaire, santé, assainissement. Un Volontaire du progrès est installé au Togo depuis 2008 pour le compte du Département. Parmi les partenaires yvelinois impliqués, on compte la Bibliothèque départementale (BDY) accompagné par Bibliothèque sans frontières, l'Institut de formation sociale des Yvelines (IFSY), le lycée Jules Ferry de Versailles, l'association Convoi exceptionnel. Nous travaillons également dans une région très déshéritée du nord du Togo, la préfecture de Blitta, où nous avons aidé à la construction d'un collège de quatre classes, à la réfection du bâtiment du conseil de préfecture, et, en lien avec une ONG locale, à une organisation coopérative des producteurs agricoles. Nous participons aussi chaque année à la Journée organisée par l'Union des communes du Togo où nous pouvons apporter notre expérience en matière de décentralisation. Nous finançons aussi des ateliers de formation pour les agents administratifs et financiers.

L'IFSY envoie chaque année des stagiaires au Togo ou au Bénin pour que ces futurs travailleurs sociaux s'immergent quelque temps dans la culture africaine, ce qui leur permet ensuite de mieux comprendre le travail qui les attend à leur retour dans certains de nos quartiers.

Au titre de sa politique de coopération décentralisée, le Département aide aussi les communes yvelinoises dans leur propre politique de coopération. Ainsi la commune de Richebourg, et plusieurs autres, de petite taille, travaillent à des projets qui, sans dépasser un budget de quelque 5 000 euros, sont d'une importance capitale pour les populations locales : rénovation d'écoles, de dispensaires, aménagement de périmètres de culture maraîchère. Dix communes du canton de Houdan sont engagées dans des projets en Casamance. D'autres communes mènent des projets plus importants, comme Andrézy au Niger, Vernouillet et Le Vésinet au Burkina Faso, Rosny-sur-Seine et Achères au Togo, Rambouillet au Cameroun... Plusieurs établissements scolaires du département, dont les collèges Jean Lurçat d'Achères, François Mauriac de Houdan et Pierre de Coubertin de Chevreuse, et les lycées Jules Verne de Sartrouville et Emilie de Breteuil de Montigny-le-Bretonneux, s'impliquent également dans des actions de coopération : organisation de chantiers auxquels participent les élèves durant les vacances, « classes projets »...

Enfin, les Assises, désormais rendez-vous incontournable, sont un moyen de sensibiliser la population yvelinoise et tous les acteurs. Elles ont un rôle fédérateur et un réel effet d'entraînement car chaque année, après leur tenue, de nouvelles communes se lancent dans des actions de coopération décentralisée : ainsi en a-t-il été de Saint-Nom-la-Bretèche, Jouy-en-Josas, Feucherolles, Poissy, Carrières-sous-Poissy...

En 2010, onze centres commerciaux, dont neuf centres *Carrefour Market*, ont participé à l'opération Microdons : les fonds ainsi collectés – sept associations se sont partagé 16 000 euros – incitent les associations à compter aussi sur leurs propres forces pour collecter de l'argent, en complément des demandes de subvention. Pour le Département, un euro investi dans Microdons rapporte deux euros aux associations. L'année prochaine, tous les magasins *Carrefour Market* participeront à l'opération. Les très jeunes sont aussi un public cible intéressant pour la coopération, notamment lorsqu'ils sont originaires de pays avec lesquels nous coopérons. Avec la Bibliothèque départementale, un concours d'illustration d'un Kamishibai, conte sénégalais, a été organisé dans le cadre des Assises. Ce sont les jeunes lecteurs de la bibliothèque La Mosaïque de Plaisir qui l'ont remporté.

De nouvelles orientations de notre politique de coopération décentralisée vous seront proposées dans une délibération-cadre lors d'une prochaine séance. Je puis d'ores et déjà vous les énumérer : renforcer la cohérence entre les accords signés par le Département et les initiatives des acteurs locaux, notamment les associations de migrants ; améliorer encore la qualité des projets au travers d'une charte de qualité ; inscrire mieux encore nos actions dans les Objectifs du millénaire pour le développement ; favoriser l'inter-services ; renforcer la visibilité du Département en tant que détenteur d'un savoir-faire reconnu en matière de coopération, dans l'espoir notamment que d'autres acteurs, Région ou Etat, accompagnent nos actions et, partant, les démultiplient.

M. le PRESIDENT – Les résultats de notre politique de coopération décentralisée qui, ne l'oublions pas, n'a été engagée qu'en 2007, vont bien au-delà de nos espérances. Il faut en remercier chaleureusement notre collègue Jean-Marie Tétart et surtout Cédric Le Bris qui a eu seul la responsabilité de ce vaste chantier. J'ai d'ailleurs décidé de lui adjoindre une collaboratrice qui l'épaulera dans sa mission. Tous deux seront désormais rattachés à la direction de Michel Salem-Sermanet, ce que justifie le développement que j'entends donner à cette action.

Mes remerciements vont également à l'ensemble des acteurs yvelinois de la coopération décentralisée, au premier rang desquelles les associations de migrants, qui y travaillaient déjà bien avant que le Département ne prenne la décision d'y affecter un euro par habitant et par an. Je n'oublie pas non plus les associations humanitaires. La Région, l'Etat et l'Union européenne sont également fortement engagés.

Nous pouvons légitimement être fiers de l'action que nous avons menée en si peu de temps. Certains d'entre vous s'étaient interrogés non pas sur l'opportunité de cette action, la délibération ayant été adoptée à l'unanimité, mais sur les progrès concrets qu'on pouvait en escompter au quotidien pour les populations. Ils peuvent, je le crois, être aujourd'hui totalement rassurés, même si bien entendu, notre action s'inscrit dans la durée. Les communes ne doivent pas hésiter à s'engager elles aussi : les résultats de l'effort de chacun en seront démultipliés.

Je remercie enfin l'ensemble des services du Département qui se sont fortement engagés pour que nous puissions apporter le plus utilement possible notre aide et notre savoir-faire à d'autres collectivités à l'étranger.

Je ne peux terminer sans remercier mon prédécesseur Pierre Bédier, qui a été l'initiateur de cette politique.

M. DELIGNE – Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que notre collègue Jean-Marie Tétart, pour cette présentation. Nous avons en effet demandé qu'un bilan régulier soit dressé de cette politique départementale. Cela nous paraît le meilleur gage d'un débat de qualité sur le sujet. Je peux entendre que pour certains, la coopération décentralisée ne constitue pas une priorité mais lorsque les objectifs ont été précisément fixés et les partenaires bien choisis, on peut avancer efficacement.

L'objectif d'un euro par habitant et par an peut très vite s'amplifier. J'en veux pour preuve la coopération entre la commune de Guyancourt et le Mono au Bénin. Guyancourt apporte un euro par Guyancourtois et par an, mais grâce à la mutualisation des efforts avec le Département et le soutien du ministère des affaires étrangères, cet euro se transforme en plus de quatre euros, sans compter l'action de nos Volontaires du progrès sur place. Je puis témoigner que l'aide du Département a permis des progrès concrets.

Je m'interrogerai davantage sur les orientations et les objectifs de l'aide aux associations de migrants. Il faut veiller à éviter toute dérive. Je souhaiterais qu'on ait sur le sujet une réflexion approfondie permettant d'aboutir au consensus le plus large, dans l'intérêt de nos relations avec les pays en développement.

M. LEBRUN – Le meilleur moyen de s'assurer que notre politique de coopération décentralisée est efficace est d'y participer ! Il faudrait que le plus grand nombre possible de communes s'y associent. Que le Département s'engage à son tour dans une voie que pratiquaient déjà de nombreuses communes a permis de créer des synergies. A Viroflay, nous avons impliqué dans notre coopération avec Kolonaki au Mali, la commune allemande d'Hassloch avec laquelle nous sommes aussi jumelés. Nous fêterons d'ailleurs cette année les cinquante ans du jumelage Viroflay-Hassloch et les trente ans du jumelage Viroflay-Hassloch-Kolokani.

M. le PRÉSIDENT – Si j'ai souhaité que ce bilan soit dressé aujourd'hui, il m'a paru plus judicieux que les nouvelles perspectives et les futurs projets soient débattus après le renouvellement de l'Assemblée départementale.

Coopération internationale. Convention-cadre avec « France Volontaires »

M. JOLY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil général à signer la convention-cadre entre le Département et l'association « France Volontaires » organisant la mise à disposition de volontaires de solidarité internationale dans le cadre de nos accords de coopération décentralisée. Le cofinancement apporté par le Département comprend, pour chaque mission, quatre éléments : indemnité de mise à disposition, hébergement, billet d'avion et formation en fin de mission. Le Président du Conseil général aura délégation pour signer les lettres de commande pour la création ou le renouvellement des postes de volontaires.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Coopération internationale. Dispositifs « Appui aux acteurs yvelinois » et « Solidarité migrants »

M. JOLY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'ajuster les règlements des deux dispositifs « Appui aux acteurs yvelinois » et « Solidarité migrants ». Pour le premier, les propositions d'ajustement portent principalement sur :

- la zone des pays éligibles – le ministère des affaires étrangères a défini une « zone de solidarité prioritaire » comprenant cinquante-cinq pays, dont la majorité est située en Afrique subsaharienne.

- les porteurs de projets – les associations devront avoir leur siège social dans les Yvelines depuis au moins un an, afin d'éviter des transferts opportunistes.

- la nature des projets – ils devront viser à titre principal la constitution de patrimoine matériel et/ou immatériel.

- le plafond des dépenses éligibles – il sera abaissé à 30 000 euros par an.

- le taux de subvention : une distinction sera opérée entre les pays choisis par le Département pour sa coopération décentralisée (Bénin, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Liban, Mali, Maroc, Sénégal, Togo) et les autres pays de la « zone de solidarité prioritaire ». Pour les premiers, le taux bonifié sera de 35% pour les associations et collectivités yvelinoises et de 50% pour les collèges. Pour les autres pays, il sera respectivement de 25% et 40%.

- l'intérêt local : une action spécifique devra être organisée par le bénéficiaire pendant la durée de la convention. Une dotation forfaitaire de 500 euros sera attribuée en complément de la subvention pour cette action.

- les modalités d'attribution de la subvention : 40% seront versés la première année, 40% la deuxième et le solde à l'issue de la convention.

Pour le dispositif « Solidarité migrants », les ajustements portent en gros sur les mêmes points :

- la zone éligible : il est proposé de retenir la « zone de solidarité prioritaire ».

- les porteurs de projets : une définition correspondant à celles des organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM) retenues par leur Fédération (FORIM) remplace la précédente.

- les projets éligibles : pour plus de souplesse, leur définition est entièrement renvoyée aux appels à projets.

- l'action en Yvelines : elle doit être spécifique au projet déposé, avoir un lien avec un objectif d'intégration et être précisée dans le dossier de demande de subvention. Une contribution forfaitaire est attribuée en complément.

- le plafond de la subvention : il est abaissé à 50 000 euros par projet.

- les modalités de versement de la subvention : celle-ci sera versée en deux fois, la seconde partie l'étant sur la base du rapport final d'activités, au regard des dépenses réelles.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. VIGNIER – Les crédits afférents à ces deux délibérations entrent bien dans le budget prévu d'un euro par an et par habitant ?

M. le PRÉSIDENT – Tout à fait.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Donations de collections archéologiques

M. DELIGNE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accepter trois donations de collections archéologiques dont trois archéologues amateurs souhaitent faire don au Département. Elles comportent respectivement 14 940, 2 709 et 2 198 objets archéologiques, que ces amateurs ont découverts au cours de quelque quinze années de prospection du sol dans une vingtaine de sites sur le territoire des communes de Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux et Voisins-le-Bretonneux.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – Nous devrions recevoir ces généreux donateurs pour leur témoigner notre reconnaissance.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Archivage électronique M@rine. Convention avec le Département de l'Aube.

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Le Département des Yvelines joue un rôle pionnier au niveau national en matière de dématérialisation des actes administratifs et d'archivage électronique. Dès 2006, la direction des systèmes d'information et la direction des archives départementales ont conçu la première plate-forme d'archivage électronique d'une collectivité territoriale. Elles ont ensuite coopéré à la mise au point, en tant que site pilote, de la plate-forme nationale pilote d'archivage électronique PILAE. Un partenariat s'est engagé avec le Conseil général de l'Aube qui avait entrepris un travail sur un sujet similaire. Il vous est aujourd'hui proposé de passer avec lui une convention pour le développement d'une solution d'archivage dénommée M@rine, démultipliant les fonctionnalités et l'ergonomie de la plate-forme conçue par la DSI et la DAD, ainsi qu'une convention de groupement de commande destinée à servir de support juridique et financier aux marchés correspondants. La solution retenue sera diffusée, moyennant licence, par les soins d'un prestataire privé.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

« Poésyvelines – La Semaine des poètes »

M. DELIGNE, *rapporteur* – Il vous est proposé que le Département, comme à l'accoutumée, apporte son soutien à la manifestation *PoésYvelines La Semaine des Poètes*, dont l'organisation est confiée à la Maison de la poésie, gérée par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Pour l'édition 2011, la subvention s'élèvera à 39 000 euros, à quoi il faut ajouter 6 000 euros pour récompenser les deux lauréats des Prix *PoésYvelines* et *PoésYvelines des collégiens*, qui recevront chacun 3 000 euros, et 2 000 euros pour l'acquisition de 150 exemplaires des recueils primés.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. le PRESIDENT – L'initiative de cette excellente manifestation culturelle revient à notre ancien collègue Roland Nadaus, qui avait su convaincre de son intérêt le président Franck Borotra.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Renouvellement matériel et mobilier 2011 des collèges publics et établissements internationaux

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet d'arrêter le montant des dotations d'équipement affectées aux collèges publics et aux établissements internationaux de Buc et Saint-Germain-en-Laye.

Il vous est proposé de reconduire les dispositions arrêtées en 2010 et d'accompagner les opérations de rénovation des établissements. La dotation globale s'établirait à 2 600 000 euros répartis comme suit :

- dotation de base : 1 735 400 euros
- sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA): 54 340 euros
- -dotation outillage des SEGPA, des classes de 4^{ème} d'aide et de soutien et de 3^{ème} à option professionnelle: 24 210 euros.
- établissements en ZEP (18 collèges) : 132 420 euros
- subvention complémentaire liée à la rénovation de la demi-pension du collège Claude Debussy à Saint-Germain-en-Laye : 23 572 euros
- autre subventions complémentaires (remplacement du matériel volé ou dégradé, accompagnement de rénovations diverses) : 630 058 euros.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Je profite de ce dossier pour répondre à la question que m'a posée hier notre collègue Michel Vignier sur la vidéo-protection et la sécurité dans nos collèges.

Quasiment tous nos collèges sont dotés d'un dispositif de vidéo-protection sur leurs espaces extérieurs. Quelques établissements en bénéficient à l'intérieur des bâtiments, dans des zones très sensibles comme Trappes ou Les Mureaux. Les caméras, dont le nombre varie en fonction des spécificités de chaque site, sont principalement conçues comme un système de contrôle des accès pour faciliter l'accueil des visiteurs et dissuader les intrusions. En moyenne, les établissements disposent de cinq à six caméras, installées sur les portails, à l'entrée des bâtiments d'enseignement, des demi-pensions, sur les parkings des enseignants, dans les cours et les angles stratégiques. Dans certains établissements importants et classés en zone sensible, ce nombre peut être porté à une dizaine.

Les diagnostics de sécurité des établissements sont réalisés en partenariat avec les chefs d'établissement, les services de l'Etat et les référents sûreté – police nationale et gendarmerie. 80% des collèges publics sur les 115 établissements du département ont fait l'objet de tels diagnostics, dont l'objectif est de lutter contre les violences et de prévenir la délinquance en milieu scolaire.

Les préconisations consécutives à ces diagnostics sont presque exclusivement d'ordre technique et patrimonial : les aménagements et équipements nécessaires relèvent donc bien de la responsabilité du Département. Les demandes, de nature très diverse, peuvent être regroupées en trois catégories : remplacement ou amélioration des systèmes de vidéo-protection sur une quarantaine de sites, renforcement des dispositifs anti-intrusion autres que la vidéo-protection (éclairages de façades, compléments de détecteur, volets roulants, renforcement des ouvrants...), amélioration de la sécurité périmétrique par remplacement des clôtures.

Une programmation de remplacement ou de complément de vidéo-protection s'organise en lien avec les établissements en 2011 et 2012. Cela étant, le risque zéro n'existe pas. Une mobilisation, complémentaire, des moyens humains à l'intérieur des établissements est bien entendu nécessaire.

M. le PRESIDENT – La question a été abordée hier en Commission permanente. Il est important que chacun d'entre vous, qui siège au conseil d'administration des collèges de votre canton, fasse remonter auprès des services de Brigitte Cayla l'information sur les aménagements nécessaires.

M. GOURDON – Chaque collègue bénéficiait auparavant d'une subvention pour sa connexion à Internet. On envisageait de modifier le dispositif et la subvention a été supprimée en conséquence. Où en est-on exactement ?

M. le PRESIDENT – Je proposerai prochainement que tous les collèges du Département sans exception soient câblés. Cet ambitieux programme sera intégralement pris en charge par le Département.

M. GOURDON – Comment va s'effectuer la transition ?

M. le PRESIDENT – J'aurai l'occasion de vous l'expliquer lors d'une prochaine séance.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sauvetage d'urgence d'objets d'art et d'archives

MME PERICARD, *rapporteur* – Il vous est proposé, dans le cadre de notre dispositif de sauvetage d'urgence d'objets d'art et d'archives, que le Département aide à la restauration du retable *L'Assomption* ornant l'église de Longnes, ainsi que du tableau *Portrait de la comtesse de Toulouse* et d'une commode estampillée Léonard Boudin qui se trouvent à l'ancien hôpital de Rambouillet, enfin de six peintures *Les saintes Litanies* qui ornent l'église de Chevreuse. La dépense à la charge du Département est évaluée à 23 084 euros, soit 70% du montant total des travaux, 30% restant à la charge de la commune.

La commission Education, Culture et Affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Convention avec le laboratoire de recherche en management de l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Le projet de dossier médico-social partagé (DMSP) vise à permettre un meilleur suivi des soins médico-sociaux prodigués aux personnes les plus vulnérables, tout en rationalisant la gestion administrative des prestations. Les travaux sur le DMSP sont pilotés par le biais de conventions de recherche et de développement avec l'INRIA, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique. Avant de démarrer l'expérimentation du dispositif, il convient d'envisager les modalités de son évaluation. Afin de la réaliser dans les meilleures conditions, il vous est proposé de recourir, dans le cadre d'une convention de recherche pour l'action publique et sociétale (CRAPS), à un doctorant faisant une thèse en science du management sur « les impacts organisationnels et qualitatifs de la dématérialisation des procédures d'aides sociales ». Le Département proposerait à cet étudiant un contrat à durée déterminée de trois années maximum, avec un salaire annuel brut de 33 000 euros charges comprises. En contrepartie, il percevrait une subvention annuelle de 14 000 euros sur la durée du contrat, versée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

D'une manière plus générale, il vous est proposé de permettre au Département de recourir, selon ses besoins, à ce dispositif de conventions de recherche pour d'autres projets. Ce dispositif participe de notre politique volontariste en matière d'apprentissage, puisque les CRAPS constituent une forme de contrat d'apprentissage de niveau supérieur.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

SDIS – Projet « ANTARES »

M. BERTHET, *rapporteur* – Le service départemental d'incendie et de secours est engagé dans un ambitieux projet de modernisation de ses réseaux de transmission, dit « ANTARES » (Adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours). Tout en permettant une meilleure coordination avec les forces de police et de gendarmerie, ce système offre des applications spécifiques pour les sapeurs-pompiers. Le Département a décidé d'apporter une aide financière au SDIS pour ce faire, d'un montant de 5 000 000 euros, dont 3 000 000 euros avaient été inscrits au budget primitif 2010, ramenés ensuite à 2 630 000 euros pour tenir compte d'une subvention à recevoir de l'Etat. Compte tenu d'un décalage de date dans la réception des factures par le Département, aucun règlement n'a pu être effectué en 2010. Le SDIS a pourtant engagé 2 428 111 euros de dépenses à ce titre. Il vous est donc proposé de régler la subvention correspondant à cette première tranche d'investissement. 1 750 000 euros de crédits de paiement figurent au budget primitif 2011 au titre de la deuxième tranche du projet.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

M. le PRESIDENT – Ce projet est onéreux mais indispensable.

M. VIGNIER – L'Etat devrait prendre en charge ce dispositif qu'il impose.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. JOLY – Notre collègue Bertrand Devys, qui a dû quitter notre séance avant la fin, m'a prié de remercier à sa place l'Assemblée pour le vote de cette subvention.

Marché de fourniture de titres restaurant pour le personnel départemental

M. BARTH, *rapporteur* – Il vous est proposé de garder inchangées la valeur faciale des titres restaurant dont bénéficie le personnel départemental et les conditions financières de prise en charge de la dépense par le Département, soit 60%, et d'approuver la nouvelle consultation ouverte pour passer un marché public à procédure adaptée pour la fourniture de ces titres.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

M. le PRESIDENT – Le titre restaurant a une valeur de 7,50 euros : 4,5 euros sont à la charge du Département et 3 euros à celle de l'utilisateur.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aires d'accueil des gens du voyage. Subventions au SIVOM de Saint-Germain-en-Laye et à la communauté de communes Cœur d'Yvelines

M. TASSET, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder une subvention de 126 000 euros au SIVOM de Saint-Germain-en-Laye pour la réalisation d'une aire d'accueil permanente des gens du voyage de quarante-deux places à Saint-Germain-en-Laye et une subvention de 60 000 euros à la communauté de communes Cœur d'Yvelines pour la réalisation d'une aire elle aussi permanente de vingt places à Beynes. Le coût moyen de réalisation de la place est de 45 000 euros à Saint-Germain et de 46 557 euros à Beynes, étant entendu que l'aide du Département est plafonnée à 30 000 euros par place.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. DELIGNE – Nous nous félicitons de la réalisation de ces aires. Nous déplorons en revanche que l'État ne prenne pas ses responsabilités pour celle des aires de grand rassemblement.

M. le PRESIDENT – Nous en sommes tous préoccupés. J'en parlerai prochainement avec le préfet.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention pour l'aménagement d'un gîte rural à Soindres

M. LOISON, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder à un couple de particuliers une subvention de 8 100 euros pour l'aménagement d'un gîte rural à Soindres. Le couple sera lié pour dix ans au Relais départemental des gîtes de France des Yvelines. En cas de cessation d'activité, il s'engage à rembourser la subvention au prorata du nombre d'années restant à courir.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats ruraux de Choisel, Orphin et Thoiry

M. BARTH, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder trois contrats ruraux pour un montant total de 339 500 euros.

La commune de Choisel souhaite construire un atelier technique municipal, en aménager les abords et refaire la toiture de sa mairie, pour un montant total de travaux de 383 430 euros, ce qui lui ouvre droit, compte tenu des plafonds et au taux de 35%, à une subvention de 105 000 euros.

La commune d'Orphin envisage de restructurer et mettre aux normes sa salle communale, restaurer les façades de son école et aménager le sous-sol de sa mairie, pour un montant total de travaux de 332 580 euros, ce qui lui ouvre droit, compte tenu des plafonds au taux de 35%, à une subvention de 105 000 euros.

La commune de Thoiry projette de refaire la couverture de sa salle polyvalente, d'agrandir son école et de reconstruire son lavoir communal, pour un montant total de travaux de 700 000 euros, ce qui lui ouvre droit, au taux de 35%, à une subvention de 129 500 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

M. le PRÉSIDENT – Ces contrats ruraux, très attendus par les communes concernées, ne pourraient pas aboutir sans l'aide du Conseil régional, qui se monte à 45% du total des travaux, plafonnée bien entendu. Nous espérons en signer une quinzaine en 2011.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat départemental de la communauté de communes du Pays houdanais

M. LOISON, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder, au taux de 35% d'une dépense plafonnée à 1 300 000 euros, un contrat départemental d'un montant de 455 000 euros à la communauté de communes du Pays houdanais pour la construction d'un accueil de loisirs à Maulette et de nouveaux vestiaires au stade de Houdan. Le montant total des travaux s'élève à 1 707 440 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Calendrier

M. le PRÉSIDENT – Je vous rappelle que les élections cantonales auront lieu les dimanches 20 et 27 mars prochain. Notre première réunion après ces élections aura lieu le jeudi 31 mars à neuf heures trente. La séance suivante, initialement prévue le vendredi 8 avril, a été exceptionnellement reportée au mardi 12 avril, à neuf heures trente également.

La séance est levée à 12 heures 45.

Le Secrétaire :
Ismâïla WANE.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

Communication des marchés notifiés entre le 31 janvier 2011 et le 28 février 2011 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
112	Produits horticoles	3,00	5 317,53 €
0251	Produits de pépinière hors arbres	3,00	10 000,00 €
0252	Arbres	1,00	5 000,00 €
2431	Peintures, vernis et mastics	2,00	3 711,82 €
3232	Récepteurs de télévision, de radio, appareils d'enregistrement, de reproduction du son et de l'image	1,00	4 042,20 €
3652	Jeux et jouets	1,00	16 000,00 €
45318	Travaux d'installation de matériel audiovisuel	3,00	3 186,00 €
45421	Travaux de menuiserie	1,00	1 163,12 €
45423	Travaux de menuiserie métallique et de cloisonnement	1,00	375,20 €

5042	Services de réparation et d'entretien de matériel médical et chirurgical	1,00	1 254,18 €
7226	Services de conseil et d'assistance relatifs aux logiciels	1,00	5 000,00 €
7414	Services de relation publique	1,00	76 000,00 €
6012	Services de transport terrestre de marchandises	1,00	5 058,28 €
8042	Service de formation	3,00	144 000,00 €
9999	Opérations de fournitures et/ou de services (mode unique)	1,00	512,79 €
	somme :	24,00	280 621,12 €

Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.23	DBD - Collèges	2,00	12 743,00
7422	Services d'architecture	1,00	39 400,00
74276	Service de contrôle technique en matière de construction	1,00	2 885,00
74277	Service de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	2,00	4 136,00
7431	Services d'essais et d'analyses techniques relatifs aux constructions	1,00	2 900,00
	somme :	7,00	62 064,00 €

Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
5034	Services de réparation et d'entretien de matériels audiovisuel et d'optique	1,00	4 637,38 €
9254	Services d'expositions et d'organisations de manifestation culturelle	2,00	28 829,00 €
7413	Service d'études de marché	1,00	10 470,00 €
	somme :	4,00	43 936,38 €

Politique sectorielle : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
7423	Services d'ingénierie	1,00	125 418,06 €
	somme :	1,00	125 418,06 €

Politique sectorielle : PREVENTION MEDICO-SOCIALE

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
5524	Services de centres aérés et de centres de vacances	1,00	30 000,00 €
6011	Transport par route de passagers	1,00	3 791,47 €
	somme :	2,00	33 791,47 €

SOMMAIRE

Souhaits de bienvenue	1
Marchés à procédure adaptée	1
Adoption d'un compte rendu analytique	1
Communications diverses de Monsieur le Président	2
- Industrie automobile	2
- Paris-Nice et Tour de France.....	3
- Rendez-vous Nature des Yvelines.....	3
- coopération décentralisée.....	3
- fin de mandature – hommage à des conseillers généraux.....	3
Don d'un véhicule utilitaire aux Restaurants du Cœur.....	5
Contrat d'objectifs et de moyens avec la communauté de communes Vexin Seine et la CAFY	5
« Fondation John Bost » à Guyancourt.....	6
Subvention pour le foyer d'hébergement « Les Patios » aux Essarts-le-Roi	6
Avis du Département sur le SAGE Nappe de Beauce	7
Contrat eau du syndicat intercommunal d'assainissement des Prés Foulons à Nézel.....	7
Subventions de fonctionnement au titre de l'action sociale.....	8
Prorogation de conventions relatives aux activités de PMI	8
Garantie d'emprunt pour un foyer de travailleurs handicapés mentaux au Vésinet.....	8
Convention avec l'Association de gestion des fonds du CODERPA	9
Demande d'habilitation individuelle au titre de l'aide sociale.....	9
Convention entre le centre hospitalier de Versailles, le foyer Robert Carpentier et le Centre maternel de Porchefontaine	9
Liaisons douces sur routes départementales hors agglomération – Programme 2011-03.....	10
Amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental – Programme 2011	11
Aménagement de la RD 113 et du Vieux chemin de Mantes à Chambourcy	12
Modification du programme de renforcements de chaussées 2011	13
Requalification de la RD 938 à Buc	13
Restructuration-réhabilitation du collège Paul Bert à Chatou.....	14
Communication sur la politique de coopération décentralisée	14
Coopération internationale. Convention-cadre avec « France Volontaires ».....	19
Coopération internationale. Dispositifs « Appui aux acteurs yvelinois » et « Solidarité migrants » .	19
Donations de collections archéologiques.....	20
Archivage électronique M@rine. Convention avec le Département de l'Aube.....	21
« Poésyvelines – La Semaine des poètes ».....	21
Renouvellement matériel et mobilier 2011 des collèges publics et établissements internationaux ...	22
Sauvetage d'urgence d'objets d'art et d'archives.....	23
Convention avec le laboratoire de recherche en management de l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines	23
SDIS – Projet « ANTARES »	24
Marché de fourniture de titres restaurant pour le personnel départemental	24
Aires d'accueil des gens du voyage. Subventions au SIVOM de Saint-Germain-en-Laye et à la communauté de communes Cœur d'Yvelines	25
Subvention pour l'aménagement d'un gîte rural à Soindres.....	25
Contrats ruraux de Choisel, Orphin et Thoiry	25
Contrat départemental de la communauté de communes du Pays houdanais	26
Calendrier.....	26

Communication des marchés notifiés entre le 31 janvier 2011 et le 28 février 2011 en vertu de la
délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités
Territoriales).....27